

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 juin 2026

- Étaient présents : Mmes et M.

BOUDOU Maryse	FOUERE Gaëlle	LOMAKINE Brigitte
VETIER Loan	GABILLARD Marie-Odile	DENOUAL Erwan
BOULANGER Nadège	GUÉRIN Catherine	MOUCHOUX Denis
ROUAULT Hervé	LEBORGNE Yann	ODIC Sabrina
FAISANT Catherine	BOUJU Nicolas	PLAINFOSSE Isabelle
ROY Baptiste		COUASNON Stéphane

- Absents excusés :

BARBAULT Hervé (donne pouvoir à PLAINFOSSÉ Isabelle),
BEARNEZ Mélanie (donne pouvoir à FAISANT Catherine),
CONFLANT Linda (donne pouvoir à LEBORGNE Yann),
LOUAZEL Eric (donne pouvoir Brigitte LOMAKINE),
SOHIER Benoît

- Absent :

DRAGON Vanessa

- Autre personne présente :

Madame Béasse Violaine, directrice générale des services, auxiliaire du secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du Procès-verbal du 5 juin 2026
3. Informations sur les décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délibération du 5 juin 2026- article L2122-22 du CGCT
4. Contractualisation d'un emprunt- Achat du cabinet médical

5. Contractualisation d'un emprunt- Financement des projets d'investissement du budget principal
6. Budget principal- Décision Modificative n°1
7. Questions diverses
8. Prochaines réunions

Election du secrétaire de séance et validation du PV

- Nadège BOULANGER est élue secrétaire de séance.

- Validation du procès-verbal du 5 juin

Informations sur les décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délibération du 5 juin 2026

Contractualisation d'une ligne de Trésorerie de 150 000 € auprès d'ARKEA via le CMB.

- Index Euribor + 0,77 % => 2,380 %
- Frais annuel de 375 €

Depuis plusieurs années, le Service de Gestion Comptable (SGC) de Dol-de-Bretagne a signalé la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie.

Madame la Maire a précisé que les frais annuels associés à cette ligne s'élèvent à 375 €. Ces frais seront facturés indépendamment de l'utilisation effective de la ligne de trésorerie. Au besoin, le taux de la ligne de trésorerie sera appliqué sur le montant effectivement mobilisé, dans la limite de 150 000 €.

Engagements comptables du budget principal :

Tiers	Objet	Mt_HT	Mt_TTC
SAUR FRANCE	Fourniture et pose de poteau incendie - Le Mottay	5 010,10 €	6 012,12 €
SAUR FRANCE	Fourniture et pose de poteau incendie - Dollon	5 305,59 €	6 366,70 €
SAUR FRANCE	Fourniture et pose de poteau incendie - Le Mottay-Calaudry	7 769,53 €	9 323,44 €
SAUR FRANCE	Fourniture et pose de poteau incendie - Résidence de Gandus	5 336,94 €	6 404,32 €
COMBOURG MOTOCU	Achat souffleur	724,38 €	869,25 €
ASCO & CELDA	Fournitures pour mise aux normes de la salle de motricité école	685,71 €	822,85 €
ART CAMP'	Minuteries réceptives horloge Eglise	4 010,43 €	4 812,52 €
LEBRETON ELE	Travaux <u>électricité</u> buvette terrain de foot	1 857,24 €	2 228,69 €
SIMIE	Maintenance sécurité incendie Grand Clos	764,44 €	917,33 €
DISTRIVERT	Plantations pour fleurissement du bourg	726,73 €	797,96 €
DISTRIVERT	Plantations pour fleurissement du bourg	169,29 €	186,22 €
LOISIRS AMEN	Fournitures pour réparation aire de jeux Domaine des Chênes	317,00 €	380,40 €
PERSISTANCE	Bulletin municipal - Editions 2027	2 665,00 €	3 198,00 €
HEUZE PORCHER	Défense incendie La <u>Bouhourdais</u>	20 726,80 €	24 872,16 €
COUGNAUD	Buvette stade de foot	21 300,00 €	25 560,00 €
EVEN CIE	Réfection du revêtement de la Halle	9 956,40 €	11 947,68 €
EVEN CIE	Enrobé parking Cimetière	4 165,00 €	4 998,00 €
EVEN CIE	Réfection de regards Lot Les Terrasses du Canal	630,00 €	756,00 €
EVEN CIE	Enrobé Lot Les Terrasses du Canal	15 350,70 €	18 420,84 €
EVEN CIE	Purge carrefour rue du Champ ès Cours	2 205,50 €	2 646,60 €
DRON'NET	Démoussage toit Ecole primaire	3 245,00 €	3 894,00 €
RP OUEST	Dégraissage systèmes d'extraction Cantine et Grand Clos	490,00 €	588,00 €
JCH COUVERTURE	Remplacement gouttière Ecole primaire	561,10 €	673,32 €
COMMUNAUTE COMM	Scellement grille rue du Vieux Moulin	114,25 €	114,25 €
JARDIMAN CBM	Plateau support de lames tondeuse <u>Iseki</u>	173,38 €	208,06 €
DIAZO-01	Impression bulletin municipal	1 236,00 €	1 359,60 €

Madame la Maire apporte les précisions suivantes concernant les engagements en cours :

- Les engagements comptables sont enregistrés dès la signature des devis. Certains travaux seront lancés sans délai, tandis que d'autres suivront en fonction des disponibilités des prestataires.
- Le projet d'installation de poteaux incendie et la réalisation de la bâche à La Bouhourdais avaient été initiés par la précédente municipalité. La commune a réceptionné les arrêtés de subvention correspondants, s'élevant à 5 855,50 € pour les poteaux incendie et à 5 157,80 € pour la bâche.

Monsieur ROUAULT complète ces informations en détaillant l'avancement des travaux :

- La réparation de la minuterie de l'église sera réalisée cette semaine.
- Concernant le parking du cimetière, une bande d'enrobé de 6 mètres de large sera réalisée sur la partie droite.
- Les différents travaux d'enrobé sont programmés pour le mois de juillet.
- La purge au carrefour de la rue du Champ des Cours se situe au niveau du poste de relevage.
- Pour la bâche à La Bouhourdais, un rendez-vous est fixé le lundi 6 juillet, et les travaux devraient débuter dans la foulée.
- La buvette a été vidée. L'entreprise Coutarel interviendra prochainement pour couler la dalle, tandis que l'entreprise Cougnaud débutera son intervention la semaine 38.

Madame la Maire remercie Monsieur ROUAULT ainsi que l'ensemble des élus de la commission pour le travail accompli.

Madame PLAINFOSSÉ sollicite des précisions sur plusieurs points. Monsieur ROUAULT fournit les réponses.

- Travaux au parking du cimetière : une bande de 6 mètres sera aménagée autour des conteneurs, avec un revêtement en cailloux en bordure pour limiter l'usure. Le reste de la zone sera rebouché.
- Localisation des travaux au lotissement Terrasse Canal : Les interventions concerneront les zones pavées, où un rabotage suivi d'un enrobé sera réalisé. Une zone creusée, située au milieu du lotissement sur la gauche, sera également refaite.
- Intervention de la Communauté de communes pour des petits travaux : Il s'agit d'un nouveau dispositif.
- Subventions : Madame la Maire précise que les subventions proviennent de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une aide de l'État.

D2026 052- Contractualisation d'un emprunt- Achat du cabinet médical

Rapporteur : Yann LEBORGNE

La convention opérationnelle d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) prévoyait l'acquisition du cabinet médical par cet organisme. Ce bien a été acheté pour un montant de 225 000 €. (Hors frais annexes)

Cette acquisition foncière ne correspond pas au choix retenu par la nouvelle équipe municipale élue en mars 2026. En conséquence, une enveloppe de 260 000€ a été inscrite au budget 2026 afin de permettre à la commune de devenir propriétaire du cabinet médical. Ce montant couvre à la fois le prix de vente et les frais annexes. Contrairement au projet initial, ce cabinet sera exclusivement dédié aux professions médicales et paramédicales, sans intégrer de logements.

Une concertation avec les professionnels concernés sera engagée prochainement sur ce sujet.

La présente délibération a pour objet la souscription d'un emprunt destiné à financer l'achat du cabinet médical.

Vu le budget principal 2026,

Une consultation a été menée auprès de plusieurs établissements bancaires, trois ont répondu. La banque des territoires, caisse des dépôts et des consignations, fait des offres dédiées aux collectivités notamment via le prêt cohésion sociale

Offre	Taux d'intérêt du prêt	Périodicité	Frais annexes	Durée	Montant des intérêts	Coût total
Caisse des dépôts et des consignations- Banque des Territoires, prêt « Cohésion Sociale »	Taux variable : Livret A + marge fixe de 0,6% Taux 2,10% TEG 2,09%	Trimestrielle	Commission instruction 0,06 %	25 ans	68 396,21 €	328 396,21 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt Cold Cite gestion fixe, proposition n°1	Taux fixe : 4,26 %	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	127 602,40 €	387 602, 40 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt Cold Cite gestion fixe, proposition n°2	Taux fixe : 4,26 %	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	112 144,57 €	372 144,57 €
Crédit Mutuel de Bretagne, prêt CITD- Cite gestion index, proposition n°3	Taux révisable : 3,4040, Index EURIBOR marge de 1,2%	Trimestrielle	Frais de dossier : 260 €	20 ans	90 934,84 €	350 934,84 €
Caisse d'Epargne	4,08%	Trimestrielle	Frais de dossier : 300 €	15 ans	89 208,40 €	349 208,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE par 17 VOIX POUR, (dont deux pouvoirs) et 4 CONTRE (dont deux pouvoirs) :

- **D'APPROUVER ET DE VALIDER** la proposition d'emprunt de 260 000 euros faite par la Caisse des Dépôts et des Consignations :

Montant du prêt	260 000 €
Objet	Achat du cabinet médical
Durée	25 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Index	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A
Amortissement	Amortissement prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à contracter cet emprunt et à signer le contrat afférent ainsi que toutes pièces annexes nécessaires à sa formalisation et à sa concrétisation.

Monsieur LEBORGNE indique au membre du conseil municipal que les tableaux reprenant les propositions bancaires ont été transmis par courriel aux élus. Une nette distinction est apparue concernant l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations, via le prêt de cohésion sociale, qui se distingue par des conditions particulièrement avantageuses :

- Taux du Livret A 1,5% actuellement majoré de 0,6 %, soit un taux de 2,10 %. Ce taux, indexé sur celui du Livret A, peut évoluer légèrement au fil du temps.
- Amortissement à capital constant, permettant un remboursement plus élevé en début de période et réduisant ainsi le coût total des intérêts.

Les autres établissements bancaires proposent des taux avoisinant les 4 %.

Madame FAISANT trouve cela dommage que le projet actuel ne prévoit plus de logements sociaux. Elle souhaite souligner la demande actuelle des familles et de son incidence pour maintenir les effectifs des écoles. Madame le Maire précise qu'un projet de 120 m² au sol aurait seulement permis d'installer 3 professionnels de santé, ce qui est insuffisant pour développer un projet de maison de santé pluridisciplinaire. Elle a ajouté que des opportunités existaient pour développer des logements sociaux ailleurs sur la commune.

Madame FAISANT a rappelé qu'historiquement, les demandes émanaient davantage de familles. Madame le Maire a nuancé ce constat en précisant que les demandes actuelles concernent majoritairement des personnes seules ou des ménages avec un enfant, plutôt que des familles nombreuses. Elle a ajouté que la construction de logements de type T4 ou T5, adaptés aux familles, n'était pas compatible avec le projet de maison de santé, sauf à envisager un bâtiment de quatre ou cinq étages.

Concernant la demande en logements sociaux, Madame le Maire a indiqué que, bien que 127 demandes aient été enregistrées, certaines familles multiplient les dossiers. La commission d'attribution reste décisionnaire en la matière. Elle a également souligné que la commune ne figurait pas parmi celles disposant du plus faible nombre de logements sociaux.

Monsieur ROUAULT a insisté sur la nécessité de répondre à la demande des habitants de la commune en matière d'accès aux soins, en regroupant les professionnels de santé au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire structurée et adaptée aux besoins de la population.

Madame PLAINFOSSÉ s'interroge sur l'offre retenue et notamment sur la question du taux variable. Monsieur LEBORGNE précise qu'il s'agit du taux indexé sur celui du livret A + 0,6%, ce qui est assez peu. Bien que ce taux soit amené à évoluer, cette progression devrait rester limitée. Cette offre, spécifiquement conçue pour les projets des collectivités territoriales, propose des conditions tarifaires avantageuses.

D2026 053- Contractualisation d'un emprunt- Financement des projets d'investissement du budget principal

Rapporteur : Yann LEBORGNE

En 2025, la commune a enregistré un déficit en matière d'investissement, de 122 758 €, ce qui limite aujourd'hui sa capacité à financer de nouveaux projets ou à assurer la réparation et l'entretien de certains bâtiments et de la voirie.

Pour remédier à cette situation, le budget primitif 2026 prévoit un emprunt de 235 000 € destiné à soutenir plusieurs projets de la collectivité.

Une consultation a été menée auprès de différents établissements bancaires sur la base de ce montant.

Vu le budget principal 2026,
Considérant la nécessité de contractualiser un emprunt,

Offres	Taux d'intérêt du prêt	Périodicité et montant de la première échéance	Frais annexes	Durée	Montant des intérêts	Coût total
Caisse d'épargne	4,31 %	Trimestrielle, 4 820 €	300 €, frais de dossier	20 ans	117 148 €	352 148 €
Caisse d'épargne	4,15 %	Trimestrielle, 5 281,04 €	300 €, frais de dossier	15 ans	82 162,40 €	317 162,40 €
Caisse d'épargne	3,63 %	Trimestrielle 12 901,64 €	300 €, frais de dossier	5 ans	23 332,80 €	258 332,80 €
CMB- Cold cite gestion fixe	3,58 %	Trimestrielle, 7 015,21 €	235 €, frais de dossier	10 ans	45 608,40 €	280 608, 40 €
CMB- Cold cite gestion fixe	3,54 %	Trimestrielle, 7 954,75 €	235 €, frais de dossier	10 ans	42 634, 90 €	277 634,90 €
CMB- Cold cite gestion fixe	3,82 %	Trimestrielle 5 163,54 €	235 €, frais de dossier	15 ans	74 812, 40 €	309 812,40 €
CMB- Cold cite gestion fixe	3,820 %	Trimestrielle, 6 160,92 €	235 €, frais de dossier	15 ans	68 449,77 €	303 449,77 €
CMB- Cite gestion Index	3,10% TLA +1,6%	Trimestrielle, 6 855,15 €	235 €, frais de dossier	10 ans	39 206 €	274 206 €
CMB- Cite gestion Index	3,10 % TLA +1,6%	Trimestrielle 7 696,25 €	235 €, frais de dossier	10 ans	37 335,65 €	272 335,65 €
CMB- Cite gestion Index	3,10 % TLA +1,6%	Trimestrielle 4 912,50 €	235 €, frais de dossier	15 ans	59 750 €	294 750 €
La Banque Postale	3,56 %	Trimestrielle 8 198, 89 €	Commission engagement 0,10% du montant du contrat de prêt	10 ans	43 108,19 €	278 108,19 €
La Banque Postale	3,94 %	Trimestrielle 2 571, 94 €	Commission engagement 0,10% du montant du	15 ans	70 857 €	305 857 €

			contrat de prêt			
--	--	--	--------------------	--	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE par 17 VOIX POUR, (dont deux pouvoirs) et 4 ABSTENTIONS (dont deux pouvoirs) :

- **D'APPROUVER ET DE VALIDER** la proposition d'emprunt de 235 000 euros faite par le Crédit Mutuel de Bretagne

Montant en euros	235 000 €
Objet	Financement de projets
Durée	120 mois
Taux	3,54 %
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Amortissement linéaire constant
Commission d'engagement	Frais de dossier : 235 €

Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à contracter cet emprunt et à signer le contrat afférent ainsi que toutes pièces annexes nécessaires à sa formalisation et à sa concrétisation.

La Banque des Territoires n'a pas été intégrée à la liste des établissements consultés, car elle ne pouvait financer que la partie immobilière du projet. Il aurait été nécessaire de souscrire plusieurs emprunts distincts.

Un travail actif a été mené sur la négociation des taux d'intérêt. Le Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) a formulé de nombreuses propositions. Un prêt sur dix ans a été jugé plus adapté au regard de l'investissement réalisé. Le dernier taux obtenu pour un emprunt à taux fixe s'élève à 3,54 %, avec un amortissement constant, impliquant des remboursements plus élevés en début de période. Le taux variable, indexé sur le TLA majoré de 1,6 %, présentait un niveau de risque plus élevé.

D2026 054- Budget principal- Décision Modificative n°1

Rapporteur : Yann LEBORGNE

Le budget principal 2026 avait initialement affecté une enveloppe de 30 000 € à l'opération 1901, destinée au renouvellement du revêtement de sol sous la Halle. Un devis de la société EVEN a été retenu pour un montant de 9 956,40 € HT (soit 11 947,68 € TTC). Le reliquat de cette enveloppe permettra de financer d'autres projets, sous réserve d'une décision modificative.

L'acquisition de matériel pour les services techniques (opération 1616 – Matériel et équipements divers)

Les services techniques doivent faire face à la panne de l'un des deux robots-tondeuses actuellement utilisés sur le terrain de football d'honneur. Afin d'optimiser leur temps de travail, il a été décidé d'acquérir un nouveau robot, plus performant, capable d'assurer l'entretien des deux terrains. Trois fournisseurs ont été consultés (Combours Motoculture, Jardiman de Pacé et MPS d'Évran) et ont présenté différents modèles.

Le choix s'est porté sur le robot proposé par MPS, de la marque SEGWAY, déjà utilisé avec satisfaction sur d'autres terrains du territoire, notamment à Pleudihen-sur-Rance. Son coût s'élève à 6 999 € TTC, installation comprise.

Le solde disponible de 4 402,75 € sur l'opération 1616 est insuffisant pour financer le robot.

L'installation de figurines aux abords des écoles (opération 1603 – Mobilier urbain)

L'enveloppe initiale de 3 000 € prévue pour cette opération ne permet pas de financer l'installation de deux figurines à l'école publique et d'une figurine à l'école privée.

Le relampage LED- Rue Nationale partie Nord

Le budget principal 2026 avait initialement affecté une enveloppe de 10 000 € pour des travaux divers dans les bâtiments publics, opération 2303 afin d'effectuer des travaux d'éclairage dans les bâtiments publics. Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une décision modificative d'un montant de 7 000 € vers l'opération 2512- Éclairage Public afin de pouvoir effectuer des travaux de relampage LED de la rue nationale. Le SDE 35 a transmis un devis d'un montant de 7 657,68 €. Celui-ci prévoit une participation du SDE à hauteur de 20 %, le solde estimatif, soit 6 126,15 €, reste à la charge de la commune.

Afin de permettre la réalisation de ces trois opérations, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget principal, section d'investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2157-1616 : Matériel services techniques et équipements divers	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-1603 : Mobiliers urbains	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1901 : Halle couverte	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-2303 : Travaux divers bâtiments publics	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-2512 : Eclairage Public	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	17 000.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (dont 4 pouvoirs) :

- **DE VALIDER** la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **DE DONNER** les pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

Monsieur LEBORGNE indique que l'élaboration du budget a été menée dans des délais contraints, ce qui a conduit à l'allocation d'enveloppes budgétaires sans disposer au préalable de l'ensemble des devis. La présente décision modificative a pour objet d'affiner ces prévisions par des transferts entre lignes budgétaires, sans incidence sur l'équilibre global du budget.

Par ailleurs, Madame la Maire précise que ce conseil municipal a été convoqué afin d'autoriser la contractualisation d'emprunts. Compte tenu de la brièveté des offres proposées par les banques, il était essentiel de finaliser ces engagements avant la période de congés estivaux et le prochain conseil municipal prévu le 16 juillet.

Questions diverses et date des prochaines réunions

Madame PLAINFOSSÉ souhaite revenir sur le lieu exact des travaux de relampage de la rue nationale. Monsieur ROUAULT précise qu'il s'agit de 44 points lumineux qui restaient à réaliser : 7 points lumineux sur la partie sud et 37 sur la partie nord.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juillet à 19 heures.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Nadège BOULANGER